



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

AGROALIMENTAIRE
& **BOIS** **PRODUISONS**
L'AVENIR
RENCONTRES RÉGIONALES

SYNTHÈSE DES RENCONTRES RÉGIONALES DES INDUSTRIES **AGROALIMENTAIRES**

SUR LE THÈME N°3

« **SUSCITER L'ÉMERGENCE DE PROJETS ET FACILITER L'ACCÈS AU FINANCEMENT** DES ENTREPRISES POUR ACCOMPAGNER LEUR DÉVELOPPEMENT, LEUR RESTRUCTURATION OU LEUR TRANSMISSION, À TRAVERS LES DISPOSITIFS PRIVÉS COMME PUBLICS »

AVERTISSEMENT

Cette synthèse réalisée sur la base des propositions brutes des ateliers régionaux ne préjuge ni de la pertinence, ni de la faisabilité des actions proposées.

La numérotation des axes de travail ne constitue pas une hiérarchisation des propositions.

N : proposition de niveau national

R : proposition de niveau régional

23 Mai 2013

AXE DE TRAVAIL N° 1 :

Stimuler les projets d'entreprise

Proposition 1.1 : (N/R, 14 régions)

- Faciliter l'accès et la compréhension de l'information sur les dispositifs existants : guichet unique d'information (BPI) guides des financements, portail Internet, formation des dirigeants de TPE, etc.

Proposition 1.2 : (R, 5 régions)

- Développer la mutualisation des moyens et les actions collectives entre entreprises (accès marchés, achats en commun, projet R&D collaboratifs, logistique/transport...)

Proposition 1.3 : (N/R, 7 régions)

- Accompagner les entreprises dans la définition d'une stratégie ou d'un projet de développement : former les chefs d'entreprises ; faire vivre les réseaux professionnels (entreprises, BPI, banques, administrations, conseils...) ; lancer un appel à projet auprès des cabinets de conseil

Proposition 1.4 : (R, 6 régions)

- Organiser des tables rondes des financeurs publics et privés pour développer les réseaux d'investisseurs

Proposition 1.5 : (N/R, 4 régions)

- Identifier et démarcher les entreprises ayant besoin de lever des fonds : transmission d'entreprise, entreprises sous-capitalisées

Proposition 1.6 : (N/R, région HN)

- Organiser une communication nationale sur l'image des IAA qui puisse être relayée en région pour renforcer l'attractivité des IAA auprès des investisseurs

Proposition 1.7 : (R, région RA)

- Mettre en place un outil mixte pépinière/hôtel d'entreprises

AXE DE TRAVAIL N° 2 :

Optimiser les structures et les aides publiques

Proposition 2.1 : (R, 6 régions)

- Regrouper les moyens de financement au sein d'un guichet unique (BPI, voire une banque de l'agroalimentaire) pour chaque région

Proposition 2.2 : (N/R, 2 régions)

- Dédier un budget pour les IAA et/ou mettre en place une expertise IAA au sein de la BPI

Proposition 2.3 : (N, 2 régions)

- Limiter les distributions de dividendes pendant 5 ans

Proposition 2.4 : (N/R, 2 régions)

- Limiter les effets de frontières en permettant l'accès aux aides sur tout le territoire (FEADER notamment)

Proposition 2.5 : (N/R, 2 régions)

- Regrouper les dotations avec un dossier commun de demande

Proposition 2.6 : (N, 2 régions)

- Tenir compte de la taille des entreprises (TPE) : segmenter les modalités d'aide en fonction de la taille de l'entreprise, de la nature et du montant de l'aide

Proposition 2.7 : (N, région PC)

- Ouvrir au cofinancement européen les dispositifs d'ingénierie financière

Proposition 2.8 : (R, 2 régions)

- Améliorer la gestion des aides : raccourcissement des délais, versement d'avances sur déclaration avec possibilité de contrôles, certitudes sur dates de versement...

Proposition 2.9 : (N)

- Avoir un processus de décision régionalisé et adapté aux problématiques de chaque secteur

Proposition 2.10 : (R)

- Harmoniser la gestion des fonds des collectivités et européens

Proposition 2.11 : (N)

- Permettre un cofinancement FranceAgriMer des aides européennes

Proposition 2.12 : (N)

- Proposer le préfinancement des aides

AXE DE TRAVAIL N°3 : Soutenir le financement des fonds propres

Proposition 3.1 : (N/R ou inter-régional, 6 régions)

- Réfléchir à la mise en place d'un fonds spécifique pour l'agroalimentaire adapté à la rentabilité des IAA et aux TPE

Proposition 3.2 : (N, 4 régions)

- Adapter la fiscalité et la réglementation pour favoriser l'augmentation des capitaux propres : déduction/crédits d'impôts pour les entreprises qui remontent des résultats ou pour les capitaux-risqueurs qui investissent, modification de l'article L231-6 du code du commerce

Proposition 3.3 : (N, 3 régions)

- Abaisser les seuils d'intervention des dispositifs de capital-investissement

Proposition 3.4 : (N, 2 régions)

- Soutenir les investissements en quasi-fonds propres de type obligations convertibles ou non convertibles, prêts participatifs : clarifier les règles d'intégration dans le haut de bilan

Proposition 3.5 : (N/R, 1 région)

- Créer des fonds de retournement (au sein BPI ou abondé de fonds publics) pour les TPE en difficulté conjoncturelle

Proposition 3.6 : (N, 1 région)

- Promouvoir l'utilisation des actions préférentielles notamment pour la mise en place d'un dispositif de type mécénat économique/parrainage favorisant l'investissement non majoritaire des grosses entreprises dans les TPE

AXE DE TRAVAIL N°4 : Mobiliser et sécuriser l'accès aux financements

Proposition 4.1 : (N, 6 régions)

- Développer les dispositifs de garantie : fonds de garantie IAA, risques export, abaissement à 100 000 € du seuil d'intervention BPI-Oséo, garantie des investissements dans les TPE, des ré-échelonnements de dettes

Proposition 4.2 : (N/R, 3 régions)

- Mobiliser l'épargne en direction des IAA : création d'un livret d'épargne «IAA», abaissement à 20 000 € du seuil d'investissement public (TPE), investissement des citoyens dans les TPE-PME (business angels)

Proposition 4.3 : (N/R, 1 région)

- Développer des dispositifs destinés aux entreprises matures dans la panoplie des outils de la BPI

Proposition 4.4 : (N, 1 région)

- Prendre en charge une partie du surcoût lié au décalage de remboursement des annuités d'emprunt

Proposition 4.5 : (N, 2 régions)

- Renforcer et encadrer l'assurance-crédit

Proposition 4.6 : (N, 1 région)

- Faciliter la mise en concurrence des banques européennes pour répondre avec réactivité aux besoins de financement des projets

Proposition 4.7 : (N, 1 région)

- Renforcer la trésorerie des entreprises

AXE DE TRAVAIL N°5 : Stabiliser et adapter les règles fiscales

Proposition 5.1 : (N, 3 régions)

- Alléger la fiscalité (CFE/CVAE, ISF) pour les entreprises qui investissent, permettre un amortissement fiscal et comptable anticipé des investissements

Proposition 5.2 : (N, 2 régions)

- Adapter et sécuriser le CICE en le majorant pour les filières très concurrentées sur le plan européen et en instaurant un rescrit

Proposition 5.3 : (N, 1 région)

- Faciliter la transmission des PME en créant un dispositif fiscal permettant de diminuer le haut du bilan

Proposition 5.4 : (N, 1 région)

- Stabiliser les règles fiscales pour permettre les stratégies de long terme

Propositions diverses

Proposition D.1 : (N, 1 région + 1 DOM)

- Faciliter l'accès des IAA à une offre immobilière dédiée, réduire l'impact immobilier sur le développement des entreprises agroalimentaires

Proposition D.2 : (N, 1 région)

- Mettre en place des outils de financements pour les investissements d'ordre réglementaire (mises aux normes)

Proposition D.3 : (DOM)

- Rendre les aides POSEI plus incitatives pour faciliter la structuration des filières et inciter les producteurs à approvisionner les transformateurs et la restauration collective

Proposition D.4 : (DOM)

- Financer l'approvisionnement en intrants non disponibles localement

Proposition D.5 : (DOM)

- Bonifier le financement des investissements réalisés par des IAA valorisant la production locale

Régions ayant conduit un atelier sur le thème n°3

Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardennes, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Languedoc-R., Nord Pas de Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion